

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 16 novembre 2015, une note d'information relative à l'introduction en bourse, de la société AFMA SA, par cession d'actions.

La cotation des actions AFMA SA à la Bourse de Casablanca, se fera au 2^{ème} compartiment. L'admission desdites actions aux négociations sur ce marché s'effectuera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme.

Les principales caractéristiques de l'opération susmentionnée sont :

- Nombre de titres à céder : 250 000 actions
- Valeur nominale : 10 dirhams par action
- Prix par action: 720 dirhams par action
- Montant maximum de l'opération : 180 000 000 dirhams
- Période de souscription : du 30/11/2015 au 02/12/2015 inclus (clôture anticipée possible à partir du 01/12/2015)
- Syndicat de placement : Alma Finance, Art Bourse, Atlas Capital Bourse, Attijari Intermédiation, Banque Centrale Populaire, BMCE Bank, BMCE Capital Bourse, BMCI, Capital Trust Securities, CFG Bank, CFG Bank Capital Markets, Crédit du Maroc, CIH Bank, Valoris Securities, ICF Al Wassit, MENA.C.P, M.S.I.N, Société Générale Marocaine de Banques, Upline Securities, Wafa Bourse.

Un extrait de ladite note sera publié incessamment dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public dans les lieux suivants :
 - Siège social d'AFMA SA : 22 Boulevard Moulay Youssef, Casablanca;
 - Sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des membres du syndicat de placement ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet
- Disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/033/2015

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières